



COMMUNIQUÉ

L'Agence Nationale de l'Aviation civile du Gabon suspend l'exploitation des Boeing 737 MAX de l'espace aérien et du territoire gabonais

Dimanche 10 mars 2019, un avion de type Boeing 737 MAX de la compagnie Ethiopian Airlines, partant d'Addis Abeba (Ethiopie) à destination de Nairobi (Kenya), s'est écrasé après six minutes de vol, avec à son bord 157 passagers. Aucun survivant selon les autorités de l'Aviation civile éthiopiennes.

Cet accident intervient cinq (5) mois après la tragédie ayant frappé un avion du même type et dans des conditions similaires de la compagnie indonésienne Lion Air, faisant 189 victimes.

Depuis ce second accident, plusieurs autorités d'aviation civile ont procédé à l'interdiction de survol de leur espace aérien et d'atterrissage sur leur territoire, des Boeing 737 MAX à titre conservatoire.

Dans cette même optique, plusieurs compagnies aériennes exploitant ce type d'aéronef les ont cloués au sol.

Compte tenu de ces circonstances, et bien que l'enquête n'ait révélé aucune cause à ce stade, convaincue que des investigations complémentaires doivent être effectuées par les autorités de certification de ce type pour s'assurer de leur navigabilité, l'Agence Nationale de l'Aviation Civile suspend le survol de son espace aérien et l'atterrissage sur son territoire, de tous les avions Boeing 737 MAX.